

OBJECTIFS

Face à la révolution des structures familiales et aux besoins de repères juridiques nouveaux, neuf avocats exerçant en droit de la famille et du patrimoine, dans ses aspects français, européens et internationaux décident en janvier 2006 de créer "l'Institut du droit de la famille et du patrimoine" :

Pierre Berger, Charlotte Butruille-Cardew, Laurent Chambaz, Véronique Chauveau, Elisabeth Deflers, Catherine Paley-Vincent, Hélène Poivey-Leclercq, Jean-Luc Rivoire, Béatrice Weiss-Gout.

Cet institut de recherche et de formation est dédié à l'échange et à la diffusion des connaissances et au progrès des techniques juridiques. Il a pour ambition d'être une force de réflexion et de proposition sur toutes les questions se rattachant au droit de la famille et du patrimoine.

L'institut est ouvert à des avocats dont la compétence est avérée en ces domaines, soucieux de délivrer des prestations techniques et humaines de qualité.

Les interlocuteurs, en France et à l'étranger, sont principalement :

- les représentants spécialisés des pouvoirs publics, les médias, les organismes de représentation professionnelle et les organisations représentant les familles.
- les membres d'autres professions intervenant également dans les domaines d'action de l'institut.

L'institut du droit de la famille et du patrimoine publie ses travaux et organise des conférences et colloques.

FONCTIONNEMENT

MEMBRES :

En dehors des membres fondateurs cités plus haut, sont membres de droit :
le Conseil National des barreaux, l'Ordre des Avocats de Paris et la Conférence des Bâtonniers.

Sont membres actifs les personnes agréées, au vu d'une lettre de motivation et d'un cv, par le Conseil d'Administration. Elles versent annuellement une cotisation qui a été fixée à 500€ et, pour les membres âgés de moins de 35 ans, à 200€

BUREAU :

Le bureau de l'association est composé de la manière suivante :

- Président : Elisabeth Deflers, Vice président : Béatrice Weiss-Gout,
- Secrétaire : Charlotte Butruille-Cardew, Trésorier : Laurent Chambaz
- Membres : Pierre Berger, Véronique Chauveau, Isabelle Coppé-Bessis, Alain Cornec, Elodie Mulon, Catherine Palay-Vincent, Hélène Poivey-Leclercq, Jean-Luc Rivoire

Le Bureau se réunit chaque premier mardi du mois.

LE PROCESSUS COLLABORATIF

L'IDFP, depuis 2007 a introduit et promu en France ce nouveau mode alternatif de règlement des conflits familiaux, venu des Etats-Unis. Il permet de résoudre les conflits sans avoir recours aux juridictions contentieuses.

Le droit de la famille collaboratif propose une solution reposant sur l'implication des parties, dans le cadre de leurs engagements contractuels, pour rechercher avec leur avocat respectif une solution constructive et apaisante à leurs différends dans le respect de la dignité et de la justesse.

De nombreuses formations ont été organisées à ce jour à Paris, mais également en province : Lyon, Lille, Nice, Rennes, Aix en Provence Nantes, Nanterre et c'est maintenant plus de 350 avocats qui ont été formés.

Des formations complémentaires de second niveau sont également organisées. Elles permettent d'aller plus loin et au travers d'exercices et jeux de rôle mettent directement en pratique la théorie.

En parallèle a été créée l'**Association des Praticiens du droit collaboratif** qui regroupe les avocats ayant suivi la formation et leur propose ainsi un lieu d'échange et de partage de leurs expériences www.droit-collaboratif.org

LES ENTRETIENS DE L'IDFP

Depuis 2008, sont organisés « **LES ENTRETIENS DE L'IDFP** »

Sur un thème choisi, est organisée à un mois d'intervalle une série de trois colloques, apportant une réflexion transdisciplinaire juridique, éthique, patrimoniale et médicale.

Les trois premières éditions ont été sur les sujets suivants :

2008 : *L'embryon, le fœtus, l'enfant : Assistance Médicale à la Procréation (AMP) et lois de bioéthique*, dirigé par Catherine Paley-Vincent et Pierre Jouannet, professeur de Médecine

2009 : *L'enfant et les nouvelles familles, le désir et la loi*, dirigé par Elisabeth Deflers, Véronique Chauveau et Hélène Poivey-Leclercq

2010 : *Le Patrimoine des Seniors*, dirigé par Pierre Berger et Alain Cornec